



## Communiqué

Pour diffusion immédiate

### **Pour une résilience accrue : Le BSIF établit la réserve pour stabilité intérieure à 2,25 %**

#### **OTTAWA – Le 10 décembre 2019 – Bureau du surintendant des institutions financières**

Le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) a annoncé aujourd'hui qu'il établissait la [réserve de fonds propres pour stabilité intérieure](#) à 2,25 % de la valeur totale des actifs pondérés en fonction du risque. Ce nouveau coefficient entrera en vigueur le 30 avril 2020.

De l'avis du BSIF, le degré de vulnérabilité des banques d'importance systémique intérieure (BSi) demeure élevé face à certains facteurs de risque importants, notamment l'endettement des consommateurs canadiens, le déséquilibre des actifs et l'endettement corporatif au pays, et qui, dans certains cas ont continué de progresser. En outre, les facteurs de vulnérabilité à l'échelle mondiale attribuables aux tensions commerciales et à la progression des niveaux de levier financier continuent de s'intensifier, ce qui pourrait hausser la probabilité d'un déferlement de risques externes pour le système financier canadien.

Considérant les taux d'intérêt conciliants et la stabilité économique, il convient de faire preuve de prudence et de renforcer la résilience face aux éventuels chocs du système financier.

Un régime de fonds propres efficace s'assure que les fonds propres détenus par les banques sont suffisants pour les protéger contre les risques auxquels le secteur financier est exposé tout en les encourageant à puiser dans leurs réserves en période de crise pour éviter d'avoir à vendre des actifs ou à diminuer drastiquement l'octroi de prêts.

Cette annonce s'inscrit dans l'esprit des récentes déclarations du [Conseil de stabilité financière](#), qui a fait valoir que compte tenu des vulnérabilités qui s'intensifient sur la scène internationale, les instances de contrôle devraient continuer à suivre la situation de près en vue de déterminer si les réserves existantes sont suffisantes pour soutenir la résilience de leur système financier en tenant compte des conditions dans lesquelles le pays évolue et de sa position cyclique intérieure.

Le BSIF demeure déterminé à améliorer la compréhension de l'objet de la réserve de fonds propres pour stabilité intérieure afin de faciliter le recours par les banques à cette ressource en période de difficultés.

## Documents connexes

- [Annonces sur la réserve pour stabilité intérieure](#)
- [Fiche documentaire sur la réserve pour stabilité intérieure](#)
- [Lettre aux instances sectorielles parue en décembre 2019](#)



BSIF  
OSFI

255, rue Albert  
Ottawa, Canada  
K1A 0H2

[www.osfi-bsif.gc.ca](http://www.osfi-bsif.gc.ca)

Canada



Bureau du surintendant des  
institutions financières Canada

Office of the Superintendent of  
Financial Institutions Canada

## Le BSIF

[Le Bureau du surintendant des institutions financières](#) (BSIF) est un organisme fédéral indépendant qui a été fondé en 1987. Il a pour mandat de protéger les déposants, les souscripteurs, les créanciers des institutions financières et les participants de régimes de retraite, tout en permettant aux institutions financières de se mesurer à la concurrence et de prendre des risques raisonnables.

### Relations de presse :

BSIF — Affaires publiques

[Media-Medias@osfi-bsif.gc.ca](mailto:Media-Medias@osfi-bsif.gc.ca)

343-550-9373



BSIF  
OSFI

255, rue Albert  
Ottawa, Canada  
K1A 0H2

[www.osfi-bsif.gc.ca](http://www.osfi-bsif.gc.ca)

Canada 